

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 24 avril 2019, à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Stéphane Henley, commissaire-parent; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; François Badin, directeur par intérim du Service des ressources humaines; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Geoffrey Higgs, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Karen Moore, directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Vicky Kaliotzakis, vice-présidente; Peter MacLaurin, commissaire; Tara Anderson et Anthony Beliotis, commissaires-parents.

Invitée : Malorie Beaufile, une élève de l'école secondaire de Joliette.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 34

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

0.2 Présentation et reconnaissance

Le président souhaite la bienvenue à Malorie Beaufile en ajoutant qu'elle est en 5^e secondaire à l'école secondaire de Joliette et qu'elle a été invitée à la séance de ce soir pour présenter son initiative « No Phone Tuesdays » (les mardis sans téléphone).

Malorie s'adresse au conseil et explique que les observations suivantes ont mené à cette initiative :

- Les gens sont dépendants de leur téléphone cellulaire surtout en raison des endorphines secrétées pendant l'utilisation.
- Les gens éprouvent des symptômes de sevrage lorsqu'ils n'ont pas accès à leur téléphone cellulaire.
- Les gens se servent leur téléphone cellulaire pour faire de l'intimidation ou agir de façon inappropriée sur les réseaux sociaux.
- L'utilisation continue du téléphone cellulaire isole les gens. Il s'agit d'une habitude que nous devons changer.
- La technologie agrmente nos vies lorsqu'elle est utilisée correctement.

Après avoir observé la situation et fait des recherches, elle a développé son initiative « No Phone Tuesdays » qui encourage les élèves et le personnel de l'école secondaire de Joliette à mettre de côté leur téléphone cellulaire tous les mardis, pendant les heures d'école. Le fait de ne pas se préoccuper de son téléphone cellulaire favorise la participation et les interactions et encourage les autres à faire de même.

Au nom du conseil des commissaires, le président remercie Marjorie Beaufiles d'avoir pris le temps de présenter son initiative et d'être une source d'inspiration pour la communauté de l'école secondaire de Joliette.

Le président et la directrice générale lui remettent un certificat de mérite.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Les ajouts suivants à l'ordre du jour sont proposés :

11.0 QUESTIONS DIVERSES

11.1 Code d'éthiqueRES

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2019/04/24-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

CC-190424-CA-0162

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

2.1 27 février 2019

Modifications
au procès-verbal
du 27 février 2019

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 février 2019 conformément à la résolution n° CC-190327-CA-0146;

CC-190424-CA-0163

ATTENDU QU'une demande a été faite à la réunion du comité de parents du 4 avril 2019 pour que soit précisé un commentaire consigné dans le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 27 février 2019;

ATTENDU QUE le commissaire Bob Pellerin demande que des corrections soient apportées au point 12.1 (*Procédure à suivre pour communiquer des informations aux commissaires*) du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires susmentionnée;

ATTENDU QU'un commentaire émis par un commissaire relativement au comité de parents a été consigné dans ledit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le commentaire soit retiré du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 février 2019 et que celui-ci soit approuvé avec cette modification;

ET QUE cette version modifiée remplace la version précédente du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du 27 février 2019 qui avait été affichée sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR :	Anick Brunet, James Di Sano, Paolo Galati, Stéphane Henley, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
Voix CONTRE :	Guy Gagnon

2.2 27 mars 2019

Approbation
du procès-verbal
du 27 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 mars 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190424-CA-0164

Adopté à l'unanimité

2.3 12 avril 2019:

Approbation
du procès-verbal
du 12 avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 12 avril 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-190424-CA-0165

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapport du président

Le président présente son rapport mensuel et commente sa participation aux événements suivants :

- 5 avril 2019 – Présentation de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec. Trois élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier ont reçu cette distinction :
 - Cathy Le Blanc, école secondaire Lake of Two Mountains
 - Emily Watson, école secondaire régionale Laurentian
 - Annelisa Arcadi, école secondaire de Rosemère
- 12 avril 2019 – concert à l'école primaire Saint-Vincent
- 13 avril 2019 – match de soccer de l'Impact. Deux élèves ont reçu la bourse Tony Licursi :
 - Liana Tarasco, école primaire Saint-Vincent
 - Catherine Blenkhorn, école secondaire régionale Laurentian
- 15 avril 2019 – TedX Youth Laval. Huit élèves provenant de l'école secondaire de Joliette, de l'école secondaire régionale Laurentian et de l'école secondaire Laval Senior ont fait part de leurs idées et de leurs réflexions sur divers sujets. Des félicitations vont à tous ceux qui ont pris part à l'événement.

5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant les points suivants :

- Le budget 2018-2019 est conforme aux prévisions budgétaires et nous estimons qu'il n'y aura plus d'allocations provenant des mesures ministérielles à distribuer cette année.
- Participation à une vidéoconférence avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) concernant les règlements budgétaires préliminaires 2019-2020. Les mesures ministérielles offriront du financement additionnel. Alors que certaines mesures sont nouvelles, d'autres mesures ont été regroupées dans le but de faciliter le financement des besoins de base des écoles et des élèves.
- Le comité de répartition des ressources présentera ses recommandations pour l'année scolaire 2019-2020 à la séance du conseil du 22 mai 2019.
- Elle a assisté, en compagnie du président, au match de soccer de l'Impact et à la conférence TedX Laval.

- Comme avril est le mois de l'autisme, deux élèves de l'école secondaire Laval Senior, Sam Beldie et Francesco Renda, ont raconté leur histoire et ce qu'ils vivent en tant que personnes autistes lors de la réunion du personnel du centre administratif qui a eu lieu le 23 avril 2019. Ces deux élèves sont respectivement président et vice-président du conseil étudiant de leur école.
- Les pièces de théâtre qui seront jouées prochainement aux écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior.
- Pour souligner la semaine des professionnelles et professionnels de l'administration, une lettre de reconnaissance, signée par elle et le président, a été envoyée à l'ensemble des professionnels.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

6.1 Politique sur les frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes

Politique sur les frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes

CC-190424-FR-0166

ATTENDU QU'il était nécessaire d'apporter des modifications à la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes* de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier afin de l'adapter aux directives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et aux changements proposés à la loi sur les frais chargés aux parents et la gratuité scolaire;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-190227-FR-0128, autorisant la tenue d'une consultation sur la politique *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone, la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ (section locale 577) ont été consultés sur ladite politique et que les commentaires reçus ont été pris en considération;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2006-FR-03 : *Frais scolaires exigés des parents – secteur des jeunes*.

Adopté à l'unanimité

6.2 Publication électronique des comptes de frais des commissaires

Le commissaire Guy Gagnon présente la résolution que le conseil avait décidé de reporter lors de la séance du 27 mars 2019 :

Publication électronique des comptes de frais des commissaires

ATTENDU QU'il est essentiel de faire preuve de transparence en divulguant les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires;

ATTENDU QUE la technologie nous permet maintenant de publier les dépenses des commissaires sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le remboursement des dépenses doit respecter la politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise en place d'un processus visant à rendre publics les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires qui ont été soumis depuis le 1^{er} janvier 2019;

QUE toutes les dépenses engagées par les commissaires soient annexées aux faits saillants des séances du conseil des commissaires affichés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et qu'elles soient désignées comme telles;

QUE toutes les dépenses engagées par les commissaires soient comprises dans les comptes de frais publiés sur le site Web.

Le commissaire Bob Pellerin propose la modification suivante :

Publication électronique
des comptes de frais des
commissaires - modification

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin et appuyé par la commissaire Melissa Wall que soient publiés les comptes de frais soumis depuis l'année scolaire 2014-2015 jusqu'au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

CC-190424-CA-0167

Le commissaire Guy Gagnon propose une deuxième modification :

Publication électronique
des comptes de frais des
commissaires - modification

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon et appuyé par la commissaire Anick Brunet qu'un processus visant à rendre publics les comptes de frais soit mis en place pour les comptes de frais soumis depuis le 1^{er} septembre 2018;

ET QUE tous ces comptes de frais soient affichés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'ici le 11 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité

CC-190424-CA-0168

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil et les points suivants sont soulevés. Les membres de l'équipe de la Direction répondent aux questions.

- Si la décision est prise de publier les comptes de frais soumis depuis l'année scolaire 2014-2015, l'affichage devrait se faire selon un horaire échelonné, en ordre chronologique inversé en commençant par l'année en cours.
- Il est nécessaire de déterminer le format pour l'affichage des comptes de frais.
- Après analyse, il est estimé qu'il faudrait au moins deux semaines pour extraire toutes les informations des archives, caviarder les informations confidentielles et scanner les documents afin de pouvoir les afficher.
- Il serait possible d'extraire, du système de comptabilité, les sommes réclamées pour chaque commissaire, mais les détails seraient exclus.

La commissaire Anne McMullon intègre la séance.

HEURE: 20 h 10

- En raison de la confidentialité de certains renseignements fournis dans les comptes de frais, la tâche doit être entreprise par un employé de la commission scolaire.

Publication électronique
des comptes de frais des
commissaires - modification

ATTENDU QU'il est essentiel de faire preuve de transparence en divulguant les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires;

ATTENDU QUE la technologie nous permet maintenant de publier les dépenses des commissaires sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

CC-190424-CA-0169

ATTENDU QUE le remboursement des dépenses doit respecter la politique de remboursement des dépenses applicable aux commissaires et au personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise en place d'un processus visant à rendre publics les frais de déplacement et les comptes de frais des commissaires soumis depuis l'année 2014-2015 jusqu'au 30 juin 2018;

QU'un processus visant à rendre publics les comptes de frais soit mis en place pour les comptes de frais soumis depuis le 1^{er} septembre 2018;

QUE tous ces comptes de frais soient affichés sur le site Web de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier d'ici le 11 décembre 2019;

QUE toutes les dépenses engagées par les commissaires soient annexées aux faits saillants du conseil des commissaires affichés sur le site Web et désignées comme telles.

ET QUE toutes les dépenses engagées par les commissaires soient comprises dans les comptes de frais publiés sur le site Web.

Adopté à l'unanimité

7.0 Décisions du conseil

7.1 Ressources humaines

7.1.1 Affectation des administrateurs 2019-2020:

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil se réunisse à huis clos.

HEURE : 20 h 14

La séance reprend.

HEURE : 21 h 23

La directrice générale fait savoir que les conseils d'établissement ont été consultés relativement aux critères de sélection d'un directeur ou d'une directrice d'école et les commentaires reçus ont été pris en compte pour leur école respective. L'Association québécoise des cadres scolaires et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier ont aussi été consultées.

Elle poursuit en précisant que la majorité des directeurs ou directrices d'école conservent leur poste actuel et que seuls trois postes demeurent vacants.

Affectation des
administrateurs
2019-2020

CC-190424-HR-0170

ATTENDU QUE la directrice générale a la responsabilité de recommander au conseil des commissaires un plan d'affectation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre avant le 15 mai de chaque année, conformément à la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier* et à la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE les directions et les directions adjointes d'école, les directions de centre, les directions et les directions adjointes de chaque service, et les coordonnateurs et coordonnatrices ont présenté à la directrice générale leur plan de carrière pour 2019-2020, comme demandé;

ATTENDU QUE la directrice générale a étudié les plans de carrière de l'ensemble des directions et directions adjointes d'école, des directions de centre, des directions et directions adjointes de chaque service, et des coordonnateurs et coordonnatrices;

ATTENDU QUE des rencontres ont eu lieu avec les directions et directions adjointes d'école, les directions de centre, les directions et directions adjointes de chaque service, et les coordonnateurs et coordonnatrices;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier et l'Association québécoise des cadres scolaires ont présenté leurs critères concernant l'affectation et la mutation des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre;

ATTENDU QUE la commission scolaire a consulté les conseils d'établissement concernant les critères de sélection des directions d'école, conformément à l'article 79 (2) de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation de la directrice générale, le plan d'affectation suivant des directions d'école, des directions adjointes d'école et des directions de centre, en vigueur le 1^{er} juillet 2019, soit approuvé par le conseil des commissaires :

ÉCOLE PRIMAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
Arundel (70-30)	Brent Nadeau	
Crestview	Aimee-Elizabeth Parsons	
Franklin Hill	André Gionet	
Genesis	Lynn Neveu	
Grenville (70-30)	Nancy Bennett	
Hillcrest	Mary Lazaris	VACANT
John-F.-Kennedy	Tania Marchitello	
Joliette	Dan Tremblay	
Jules-Verne	Tina Miscio	
Laurentia	Karen Moore	
Laurentian	Nick Stamiris	
McCaig	Richard Mason	Sarah Lefebvre-Gauthier
Morin-Heights	Tammie Marlin	
Mountainview	Irene Agosto	
Our Lady of Peace	Robertina Janzic	
Pierre-Elliott-Trudeau	Bessie Tsatoumas	
Pinewood	Christyne Legault	
Rawdon	VACANT	
Souvenir	Eric Ruggi	VACANT
Saint-Jude	Ian Cavanagh	
Saint-Paul	Lisa Verrall	
Saint-Vincent	Johanne Ethier	
Sainte-Adèle (70-30)	Carolynn Roberts	
Sainte-Agathe	France Celestino	
Terry-Fox	Serge-Édouard Jeanniton	
Twin Oaks	Dena Chronopoulos	Charles Chagnon
ÉCOLE SECONDAIRE	DIRECTION	DIRECTION ADJOINTE
Joliette	Vicky Perreault	
Lake of Two Mountains	Christina Shousha	
Laurentian Regional	Nadia Anwar	Peter Papadeas
Laval Junior	Alan Simoneau	Helen Kalipolidis
		Irene Tsmiklis
Laval Senior	Nathalie Rollin	Sonia Garofalo
		Mélissa Rioux
		Jennifer Vaughan
Phoenix Alternative	Darlene Miller	
Rosemère	Karen Lorenz	Gail Latter-Spillane
		Emily Robinson
Sainte-Agathe	France Celestino	
Mountainview Prévost, Cartier, Lac Echo	Gina Persechino	
CENTRE	DIRECTION	
CDC Pont-Viau	Heather Halman	
CDC Vimont	Eileen Kelly	

ET QU'il soit confié à la directrice générale le mandat d'afficher les postes vacants.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
Voix POUR	Anick Brunet, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Anne McMullon, Melissa Wall
Voix CONTRE	James Di Sano, Emilio Migliozi, Bob Pellerin

Le président félicite l'ensemble des administrateurs et administratrices et leur souhaite du succès dans la prochaine année scolaire.

7.2 Affaires corporatives et secrétariat général

7.2.1 Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires 2019-2020:

7.2.1.1 Conseil des commissaires

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires 2019-2020

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° 000126-CA-0130 adoptant le règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

Conseil des commissaires

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement pour qu'il reflète les dates de séances du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en 2019-2020;

CC-190424-CA-0171

ATTENDU QU'avant son adoption, le règlement proposé a fait l'objet d'un avis public de 30 jours, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'adoption en principe des modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE le règlement soit présenté pour adoption à la séance du 26 juin 2019 du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

7.2.1.2 Comité exécutif

Règlement – Jour, heure et lieu des séances ordinaires 2019-2020

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-080625-CA-0232 adoptant le règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

Comité exécutif

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le règlement pour qu'il reflète les dates de séances du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en 2019-2020;

CC-190424-CA-0172

ATTENDU QU'avant son adoption, le règlement proposé a fait l'objet d'un avis public de 30 jours, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à l'adoption en principe des modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ET QUE le règlement soit présenté pour adoption à la séance du 26 juin 2019 du conseil des commissaires.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon s'excuse et se retire de la séance pour la soirée. HEURE : 21 h 31

7.2.2 Délégation de l'autorisation – reddition de comptes au Conseil du trésor

Délégation de l'autorisation
– reddition de comptes au
Conseil du trésor

CC-190424-CA-0173

ATTENDU l'adoption, par le Conseil du trésor, de la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (la « Directive »), conformément à l'article 26 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (la « Loi »), le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer à la directrice générale tout ou partie de ses fonctions s'appliquant à la présente loi;

ATTENDU QUE le pouvoir d'exercer certaines fonctions contenues dans la Directive en ce qui a trait aux informations de reddition de comptes n'a pas été délégué au conseil des commissaires dans son règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*;

ATTENDU QUE le Secrétariat du Conseil du trésor demande de façon régulière aux commissions scolaires de lui soumettre un rapport contenant les informations de reddition de comptes;

ATTENDU QUE de tels rapports exigent l'autorisation du dirigeant;

ATTENDU QU'une présentation a été faite à la réunion du comité administratif du 17 avril 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier confie à la directrice générale les fonctions devant être exercées par le dirigeant relativement à la signature de tout document de reddition de comptes transmis au gouvernement ou à ses entités publiques conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ses règlements ou ses directives;

ET QUE l'annexe 2 (*Délégation de fonctions et pouvoirs au directeur général*) du règlement n° 2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* soit modifiée pour y inclure la présente délégation de l'autorisation.

Adopté à l'unanimité

7.3 Ressources matérielles et transport

Le commissaire Emilio Migliozi quitte la séance.

HEURE : 21 h 34

7.3.1 Engagement d'un fournisseur – fournitures de bureau – clause de renouvellement

Engagement d'un
fournisseur – fournitures
de bureau – clause de
renouvellement

CC-190424-MR-0174

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé la résolution n° CC-150520-MR-0180, autorisant l'engagement de BuroPLUS, division de Novexco, à titre de fournisseur de fournitures de bureau de 2015-2016 à 2017-2018;

ATTENDU QUE le contrat de trois ans comprend une clause de renouvellement pour une période n'excédant pas deux ans;

ATTENDU QUE la commission scolaire souhaite se prévaloir de cette clause pour renouveler une deuxième année qui viserait l'année scolaire 2019-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation de la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise le renouvellement de son contrat avec BuroPLUS, division de Novexco inc., à titre de fournisseur autorisé pour l'achat de fournitures de bureau pour l'année scolaire 2019-2020;

QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer les bons d'achat pour BuroPLUS, division de Novexco inc., jusqu'à concurrence de 220 000 \$ pour l'année scolaire 2019-2020;

QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente, ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : *Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.*

Adopté à l'unanimité

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

8.2 Rapport des commissaires-parents

8.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Aucun rapport n'est présenté.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

Le commissaire Emilio Migliozi réintègre la séance.

HEURE : 21 h 36

9.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

10.0 Correspondance

Le président attire l'attention du conseil à la correspondance contenue au fichier de la séance.

11.0 Questions diverses

11.1 Code d'éthique

Le président demande des volontaires parmi les membres du conseil pour siéger à un comité ad hoc qui serait responsable de revoir le règlement sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Code d'éthique

ATTENDU QUE le règlement n° BL2009-CA-17 : *Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* a été modifié conformément à la résolution n° CC-090923-CA-0020;

Comité ad hoc

CC-190424-CA-0175

ATTENDU QUE certains commissaires ont fait part de leurs préoccupations concernant la légalité du Code d'éthique ainsi que sa conformité à la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires souhaite formuler des questions et faire part de ses préoccupations afin de possiblement demander un avis juridique;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires procède à la mise sur pied d'un comité ad hoc composé des membres suivants :

Anick Brunet
Paolo Galati
Melissa Wall

James Di Sano
Bob Pellerin

ET QUE le mandat du comité ad hoc soit de formuler des questions au sujet de la conformité du Code d'éthique aux exigences légales et à la Charte des droits et libertés de la personne.

Adopté à l'unanimité

12.0 Clôture

Au nom du conseil des commissaires, le président remercie la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport d'avoir accepté d'occuper le poste et lui souhaite bonne chance.

La directrice générale remercie la directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport d'avoir accepté le défi d'une telle fonction qui n'est pas essentiellement de nature pédagogique.

La directrice par intérim du Service des ressources matérielles et du transport déclare que ce fut une expérience très positive et remercie la directrice générale et les membres du conseil pour la confiance qu'ils lui ont témoignée en lui confiant ce rôle.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 41

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 22 mai 2019